

Protection des nichées de busards et d'Outarde canepetière

Dans 3 ZPS des Deux-Sèvres
Saison 2023

Octobre 2023

1



l Etude réalisée pour :



Espace associatif Langevin Wallon
48 rue Rouget de Lisle
79000 Niort
05 49 09 24 49
contact@ornitho79.org
www.ornitho79.org

OBSERVER, CONNAÎTRE ET PROTÉGER LES OISEAUX SAUVAGES



Résumé

Depuis près de 40 ans, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) réalise chaque année le sauvetage des nichées en détresse, de busards et de la fameuse Outarde canepetière, dans les plaines céréalières du département.

Cette action de protection a été menée par les salariés, les services civiques, les stagiaires et bénévoles du GODS, parfois aidés de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), en coopération avec les exploitants agricoles et avec le soutien financier et réglementaire des collectivités (CD79) et des services de l'Etat (DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT 79, ONCFS, OFB).

La mission a une nouvelle fois été remplie en 2023, dans la plupart des zones cultivées intensivement et, plus particulièrement, dans les Zones de Protection Spéciale (ZPS) Plaines de la Mothe-Saint-Héray – Lezay (MOLE), de Niort Nord-Ouest (NINO) et d'Oiron-Thénezay (OITH).

Ainsi, tous busards confondus sur ces 3 ZPS, 172 couples ont été suivis et 108 nids ont été découverts. Parmi ces nids, 90 nids ont été protégés, soit 83,33 %. Au total, 255 jeunes ont pris leur envol. Parmi ces jeunes, 214 ont bénéficié de la protection, soit 83,92 % et 222 ont été bagués sur leur site de naissance. Cinquante-huit exploitants ont été concernés par la protection des nichées de busards. Tous les agriculteurs ont collaboré et accepté les visites au nid et la pose d'une protection lorsqu'elle s'avérait nécessaire.

Grâce aux recherches à pied et/ou au drone dans 82 parcelles totalisant une surface de 322,78 ha, 2 nids d'Outarde canepetière ont été trouvés dans la ZPS plaine de MOLE et 2 nids localisés dans la ZPS plaine d'OITH.

Remerciements

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres tient à adresser ses sincères remerciements à toutes les personnes qui sont intervenues pour contribuer au suivi et à la sauvegarde des nichées de busards et d'Outarde canepetière : les bénévoles, les stagiaires, les services civiques et les salariés du GODS qui se sont dépensés sans compter pour le sauvetage des nichées, les services de l'Etat (DREAL, DDT, OFB), le Département, l'ensemble des agriculteurs contactés, sans qui aucune action de protection ne serait possible et enfin l'ensemble des observateurs qui ont transmis leurs observations.

Sommaire

1	INTRODUCTION.....	4
2	PRESENTATION	5
2.1	ZONES DE PROTECTION SPECIALE.....	5
2.2	ESPECES PROTEGEES.....	6
2.2.1	<i>Busards.....</i>	6
2.2.2	<i>Outarde canepetière</i>	6
3	METHODES	7
3.1	PROTECTION DES NICHEES DE BUSARDS	7
3.1.1	<i>Baguage des poussins</i>	7
3.2	PROTECTION DES NICHEES D'OUTARDE CANEPETIERE	8
4	RESULTATS.....	9
4.1	ZPS PLAINE DE LA MOTHE-SAINT-HERAY	9
4.1.1	<i>Protection des nichées de busards</i>	9
4.1.2	<i>Protection des nichées d'Outarde canepetière.....</i>	11
4.2	ZPS PLAINE DE NIORT NORD-OUEST	12
4.2.1	<i>Protection des nichées de busards</i>	12
4.3	ZPS PLAINE D'OIRON-THEZAY	15
4.3.1	<i>Protection des nichées de busards</i>	15
4.3.2	<i>Protection des nichées d'Outarde canepetière.....</i>	18
5	CONCLUSION	19
6	BIBLIOGRAPHIE.....	20

Photos de couverture : Mâle de Busard cendré (R. CHISSON), femelle de Busard cendré (P. LAGRANGE) et poussins de Busard cendré (C. INGRAND)

Rédaction : Christophe LARTIGAU

Relecture : Emma HIPEAUX, Jeanne BIENVENUT et Etienne DEBENEST

Référence : GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SEVRES, (2023). *Protection des nichées de busards et d'Outarde canepetière. Dans 3 ZPS des Deux-Sèvres. Saison 2023. GODS, 20 p.*

1 Introduction

Ces dernières décennies, les milieux agricoles, qui recouvrent les deux tiers de la surface Européenne, ont été rapidement modifiés. Ils constituent un enjeu majeur en termes de conservation de la biodiversité puisqu'étant l'habitat de nombreuses espèces dont la majorité (75%) a un statut précaire ou critique. C'est le cas de la grande avifaune de plaine ouverte qui a été fortement affectée par l'intensification agricole, notamment. Ainsi, les espèces qui y habitent sont impactées à la fois par les modifications du paysage, avec pour conséquences une perte d'habitat (diminution des milieux prairiaux...) ou une diminution de sa qualité (pesticides réduisant les ressources alimentaires, perte de connectivité entre les habitats favorables...) et par les destructions directes d'individus, adultes et poussins, bon nombre de ces espèces nichant au sol. Par ailleurs, le changement climatique (modification du régime de précipitation et températures plus élevées) et la sélection de variétés agricoles de plus en plus précoces ont eu pour résultat une avancée globale de la phénologie des cultures. A titre d'exemple, les blés et les orges étant moissonnés plus tôt, les busards sont de plus en plus exposés à une destruction directe pendant l'élevage des poussins par les engins agricoles.

Nous assistons ainsi à la diminution voire à la disparition de certaines de ces espèces. En France, les populations d'oiseaux des milieux agricoles accusent en effet un déclin de 32 % depuis 1989 (Jiguet, 2016).

Dans ce contexte, les bénévoles des associations de protection de la nature ont décidé d'agir et de proposer des actions de protection des nichées d'espèces emblématiques, comme le Busard cendré ou encore l'Outarde canepetière, à partir des années 1980. Ces actions prennent une forme indirecte (protection des sites et des espèces) et une forme directe avec la protection physique des nids. Aujourd'hui, ces actions demeurent puisqu'elles sont efficaces et ont été optimisées par les bénévoles avec l'appui des salariés de ces mêmes associations.

Ce rapport dresse le bilan de la protection des nichées des busards et d'Outarde canepetière dans 3 Zones de Protection Spéciale (ZPS) des Deux-Sèvres en 2023.

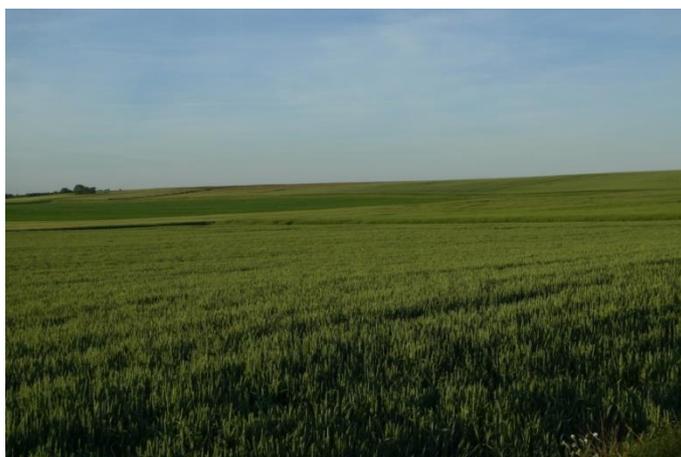


Illustration 1 : Paysage de la ZPS plaine d'Oiron-Thénezay (C. Lartigau).

2 Présentation

2.1 Zones de Protection Spéciale

Deux des 3 sites concernés par la protection des nichées en Deux-Sèvres en 2023 sont situés dans le sud du département, la plaine de Niort Nord-Ouest (NINO) à l'ouest, la plaine de la Mothe-Saint-Héray – Lezay (MOLE) à l'est. Le dernier site, la plaine d'Oiron-Thénezay (OITH), se trouve dans le nord-est du département (Carte 1).

L'objectif des trois ZPS est la restauration et le maintien des populations d'espèces d'intérêt communautaire sur l'ensemble de la ZPS : l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard, le Busard cendré et le Busard Saint-Martin.

5



Carte 1 : Localisation et description des 3 ZPS d'étude en Deux-Sèvres en 2023.

2.2 Espèces protégées

2.2.1 Busards

Dans les plaines céréalières des Deux-Sèvres, 3 espèces de busards peuvent être rencontrées : le Busard cendré (*Circus pygargus*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) et le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*). Les Busards cendré et Saint-Martin sont nicheurs dans les 3 ZPS tandis que le Busard des roseaux ne se reproduit régulièrement que dans la plaine de NINO. Ils sont protégés en France et ils sont inscrits en annexe I de la directive « Oiseaux » (2009/147/CE).



Illustration 2, de gauche à droite : mâle de Busard cendré (J. Pellerin), mâle de Busard Saint-Martin (C. Ingrand) et mâle de Busard des roseaux (A. Martineau).

Ils sont migrateurs, hivernent du sud-ouest de l'Europe à l'Afrique et nichent au sol dans divers biotopes avec une végétation de hauteur moyenne : marais, landes ou cultures céréalières. Pour les couples nichant en cultures, outre la prédation des nids, la moisson a lieu avant l'envol des jeunes ce qui diminue globalement le succès reproducteur et peut, à terme, provoquer une disparition des populations dans ce type de milieu.

Leur régime alimentaire est assez varié : micromammifères, passereaux, reptiles et insectes. En outre, les Busards cendré et Saint-Martin sont assez dépendants des Campagnols des champs, *Microtus arvalis*, qui sont sujets à de fortes variations de leurs effectifs.

2.2.2 Outarde canepetière

L'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) est présente dans les ZPS plaine de MOLE et plaine d'OITH. Elle est protégée en France et est inscrite en annexe I de la directive « Oiseaux » (2009/147/CE). Autrefois présente dans l'ensemble des plaines céréalières du littoral atlantique à l'Alsace, l'Outarde canepetière dite « migratrice » n'est plus que rencontrée dans quelques plaines du grand-ouest.



Illustration 3 : Mâle d'Outarde canepetière (C. Lartigau).

Elle est migratrice partielle et hiverne en Espagne. Elle niche au sol principalement dans les jachères et luzernières mais parfois également en cultures (blés, petits pois). Son régime alimentaire est composé de végétaux pour les adultes et d'orthoptères (criquet et sauterelle) pour les poussins. L'intensification des pratiques agricoles, par l'utilisation de produits phytosanitaires et la diminution des surfaces en herbe favorables à sa reproduction ont entraîné un déclin important des populations.

3 Méthodes

3.1 Protection des nichées de busards

1. Repérage de l'activité des oiseaux : A partir du 15 avril, l'ensemble des plaines céréalières est prospecté, afin d'y noter toutes les observations liées à la reproduction des busards. Elles permettent de recenser et de positionner les futurs couples nicheurs.

2. Repérage du nid : Début mai, l'alignement des nids se fait par l'observation de passages de proies entre le mâle et la femelle ou de transport de matériaux ou de proies au nid.

3. Autorisation des exploitants concernés : Pour effectuer la visite des nids, l'accord de l'exploitant concerné est un préalable indispensable. Le but est d'obtenir son accord avec des arguments règlementaires mais la sensibilisation et le dialogue sont des méthodes privilégiées. La procédure d'alerte instaurée en 2019 a permis de convaincre le peu d'agriculteurs récalcitrants.

4. Visite des nids : Pour chaque nid repéré, la visite se fait à pied (autorisation 117/2018) ou au drone lorsque cela est possible. La visite au drone est préférée car elle limite le dérangement et la prédation. L'âge des poussins y est déterminé lorsque cela est possible (si la femelle s'envole du nid).

5. Pose de la protection : Les nids sont protégés 1 à 2 semaines avant les moissons entre la mi-juin et début juillet. Les méthodes de protection les plus utilisées sont le carré grillagé (Illustration 4) et la canisse (Illustration 4). Un balisage est placé sur l'un des piquets pour rendre la protection visible lors de la moisson.



Illustration 4, De gauche à droite : Protection grillagée (H. Goossens) et canisse (C. Lartigau).

Le transfert d'une ponte ou d'une nichée vers un centre de soins n'est retenu qu'au cas où aucune autre solution de protection n'est possible (ray-grass...).

6. Saisie des données : Toutes les données de terrain sont notées dans la base de suivi des nids « Lizmap Busards » du GODS pour être intégrées dans le bordereau national « Busards ».

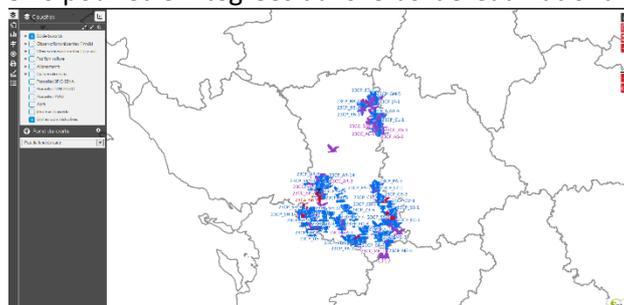


Illustration 5 : « Lizmap Busards » (GODS).

3.1.1 Bagueage des poussins

Les jeunes sont bagués en présence de personnes qualifiées dans le cadre d'un programme de recherche du Museum d'Histoire Naturelle de Paris.

3.2 Protection des nichées d'Outarde canepetière

1. Repérage de l'activité des oiseaux

A partir du 10 mai, le principe consiste à prospecter en voiture l'ensemble des prairies et jachères, à faible allure, aux heures principales d'activités (début de journée et fin de journée), et d'y noter systématiquement toutes les observations des femelles. Toutes ces observations sont répertoriées et cartographiées en relevant les comportements. Elles permettent de recenser les parcelles à surveiller.

Depuis 2019, le Plan National d'Action a investi dans des drones équipés de caméra thermique. Ils sont utilisés sur l'ensemble des sites de reproduction d'outarde de Poitou-Charentes à raison de 2 nuits par ZPS. L'objectif est de repérer les nids dans les parcelles de fauche avant la coupe.

Egalement, dans le cadre du suivi des populations d'Outardes, certaines femelles sont équipées de balises GPS ce qui permet de trouver aisément le nid.

2. Mise en place de la protection

Pour les parcelles dont la probabilité de présence d'un nid est forte, (présence de femelle(s), comportement indiquant la ponte ou la présence de poussins) nous travaillons assidument en amont avec l'exploitant de la parcelle pour reporter sa fauche (plus rarement laisser un exclos) pour laisser évoluer la couvée :

- Si l'exploitant accepte, la parcelle est surveillée pendant la période de reproduction jusqu'à l'observation de poussins ;
- S'il refuse, l'équipe tente de localiser le nid à l'aide d'un passage au tuyau (ou passage du drone avec caméra thermique), à travers l'ensemble de la parcelle pour lever la femelle (technique programmes LIFE).

Pour les parcelles dont la probabilité de présence d'un nid est faible (pas de femelle observée), nous effectuons le suivi de la fauche en recherchant la présence de femelle(s) et en observant leur comportement.

Lors de la découverte d'un nid, nous proposons de maintenir un îlot non fauché autour du nid moyennant une compensation financière rémunérant l'équivalent des pertes engendrées. En parallèle, les œufs sont mis en incubation à l'élevage conservatoire de l'Outarde canepetière à Villiers-en-bois (Zoodyssée), tandis que la femelle couve de faux œufs. Cela permet d'éviter la prédation des œufs « réels ». Une journée avant l'éclosion, la moitié de la nichée est remis sous la femelle pour qu'elle puisse élever ses poussins. Les autres œufs éclosent à Zoodyssée et les jeunes sont relâchés en fin de saison (fin août, début septembre). Cette méthode de sauvegarde a prouvé son efficacité depuis le milieu des années 2000 sur la Zone Atelier Plaine et Val de Sèvre où les suivis sont mis en place par le CNRS de Chizé.

4 Résultats

4.1 ZPS plaine de la Mothe-Saint-Héray – Lezay

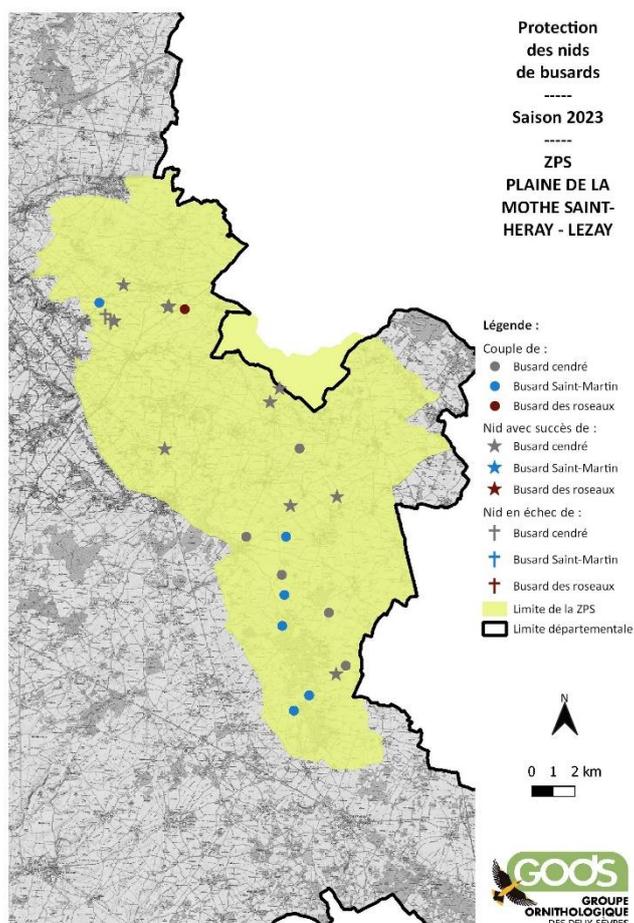
4.1.1 Protection des nichées de busards

Synthèse 2023

Tableau 1 : Bilan du suivi des nids de busards sur la ZPS plaine de MOLE en 2023.

Bilan ZPS MOLE 2023	Busard cendré	Busard Saint-Martin	Busard des roseaux	Total
Couple découvert	17	6	1	24
Nid trouvé	12	0	0	12
Nid protégé	11	0	0	11
Taux de protection des nids	91,67%	0,00%	0,00%	91,67%
Œuf	42	0	0	42
Poussin	32	0	0	32
Jeune	29	0	0	29
Jeune volant après moisson	29	0	0	29
Taux d'envol grâce à la protection	100,00%	0,00%	0,00%	100,00%

Cette saison, sur les 17 couples de Busard cendré, 12 nids ont été trouvés, dont 11 ont été protégés et la totalité des 29 jeunes se sont envolés grâce à la protection. Aucun nid de Busard Saint-Martin et de Busard des roseaux n'a été trouvé malgré la présence, respectivement, de 7 et 1 couple.



Carte 2 : Localisation des couples et nids de busards suivis sur la ZPS plaine de MOLE en 2023.

Busard cendré

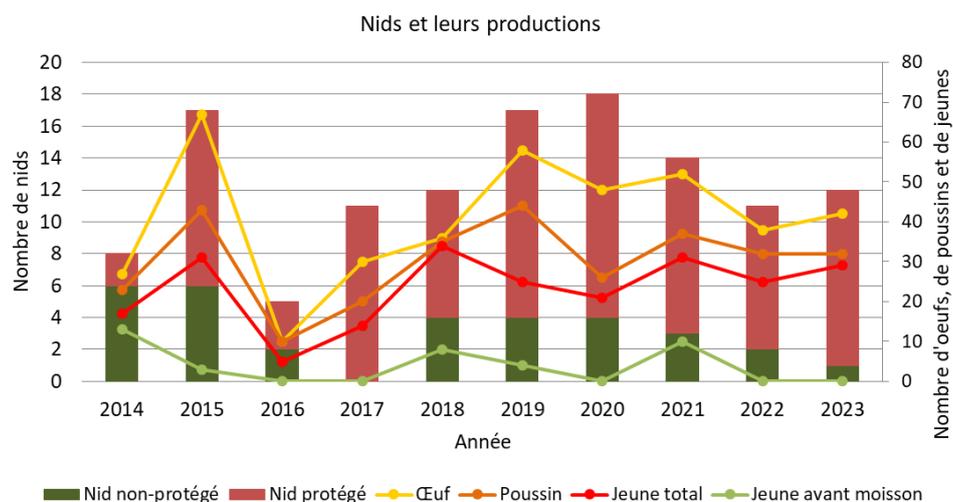


Figure 1 : Evolution du nombre de nids protégés et non-protégés de Busard cendré découverts et protégés sur la ZPS plaine MOLE de 2014 à 2023.

Sur ces 10 dernières années, l'année 2023 est une année moyenne en termes de nids trouvés, de nombres d'œufs, de poussins et de jeunes. L'évolution des nombres de nids et de leurs productions sont fonction de la ressource alimentaire. On notera qu'en absence de protection un faible nombre de jeunes prendrait leur envol.

Autres busards

La reproduction du Busard Saint-Martin est très irrégulière sur ce site. En 2023, 6 couples ont été recensés mais aucun nid n'a été trouvé. La reproduction du Busard des roseaux est aussi très rare sur ce site. Aucun nid n'a été trouvé pour le 1 couple observé.

Baguage des poussins

Tableau 2 : Bilan du baguage des poussins de busards sur la ZPS plaine de MOLE en 2023.

Baguage poussin ZPS MOLE 2023	Busard cendré	Busard Saint-Martin	Busard des roseaux	Total
Indéterminé	0	0	0	0
Femelle probable	0	0	0	0
Femelle	16	0	0	16
Mâle probable	1	0	0	1
Mâle	13	0	0	13
Total	30	0	0	30
Mâle / Femelle	0,81	0,00	0,00	0,81

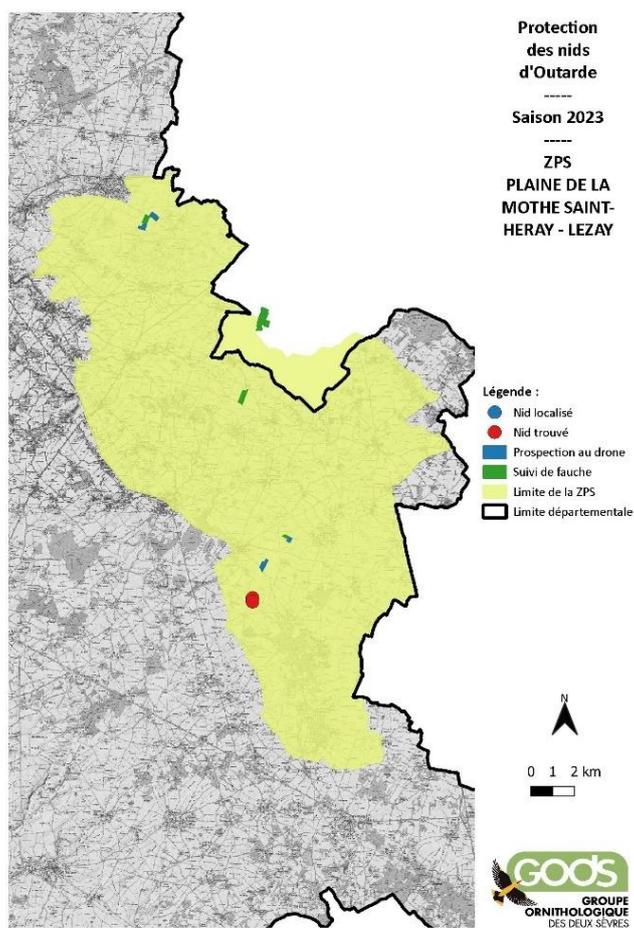
En 2023, un nombre total de 30 poussins de Busard cendré a été bagué dont une petite majorité de femelles.

Accord des exploitants

Au cours de la saison, de nombreux contacts avec les agriculteurs ont eu lieu par téléphone et la protection des nids de busards a nécessité systématiquement l'accord des 9 exploitants concernés pour les visites et la pose de protection.

4.1.2 Protection des nichées d’Outarde canepetière

En 2023, 5 parcelles totalisant 62,05 ha ont fait l’objet d’un suivi de fauche et 5 parcelles pour une surface de 28,45 ha d’une recherche au drone pour identifier une nidification probable ou certaine de l’espèce, dans la ZPS MOLE (Carte 3). Deux nids d’Outarde canepetière ont été découverts et protégés avec la mise en incubation à zoodyssée. Pour Le premier nid composé de 3 œufs, deux poussins ont été élevés par la femelle avec probablement succès à l’envol, le troisième a été élevé par Zoodyssée et relâché en fin de saison. La seconde nichée a été de 3 œufs, les faux œufs ont été prédâtés. Les œufs ont éclos et les jeunes ont été élevés à Zoodyssée puis relâché en fin de saison.



Carte 3. Parcelles suivies pour la protection de l’Outarde canepetière dans la ZPS de la plaine de MOLE en 2023.



Illustration 6 : Nid avec 3 œufs d’Outarde canepetière découvert à Sainte-Soline en 2023 (GODS).

4.2 ZPS plaine de Niort nord-ouest

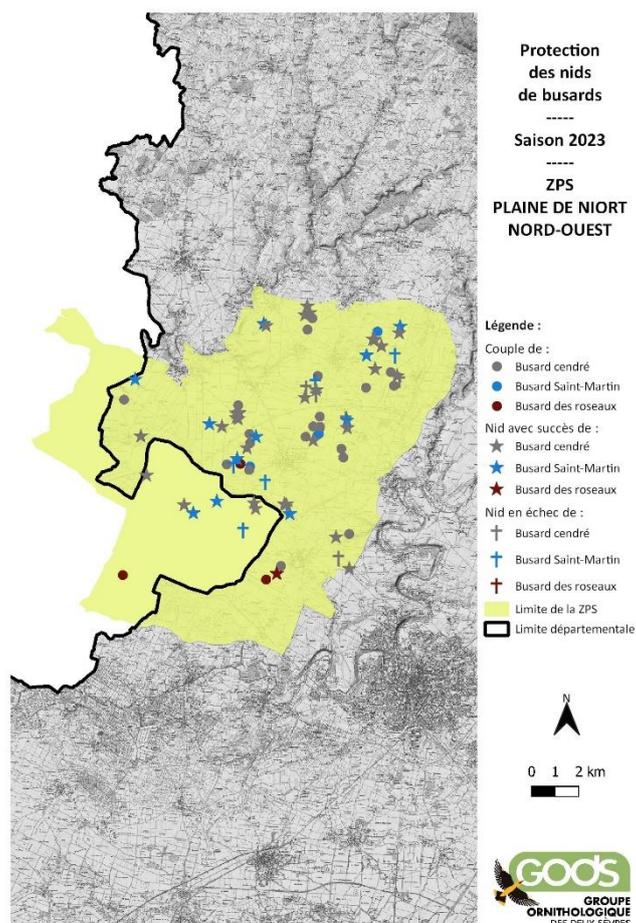
4.2.1 Protection des nichées de busards

Synthèse 2023

Tableau 3 : Bilan du suivi des nids de busards sur la ZPS plaine de NINO en 2023.

Bilan ZPS NINO 2023	Busard cendré	Busard Saint-Martin	Busard des roseaux	Total
Couple découvert	55	19	5	79
Nid trouvé	35	16	1	52
Nid protégé	31	13	1	45
Taux de protection des nids	88,57%	81,25%	100,00%	86,54%
Œuf	128	68	3	199
Poussin	110	50	3	163
Jeune	90	34	3	127
Jeune volant après moisson	85	34	0	119
Taux d'envol grâce à la protection	94,44%	100,00%	0,00%	93,70%

Cette saison, 52 nids ont été trouvés dont 35 nids de Busard cendré, 16 de Busard Saint-Martin et 1 de Busard des roseaux. Cent-vingt-sept jeunes ont pris leur envol dont 90 Busards cendrés, 34 Busards Saint-Martin et 3 Busards des roseaux. Le taux moyen de protection des nids est de 86,54 % et le taux moyen d'envol des jeunes après moisson et grâce à la protection est de 93,70 %.



Carte 4. Localisation des couples et nids de busards suivis sur la ZPS plaine de NINO en 2023.

Busard cendré

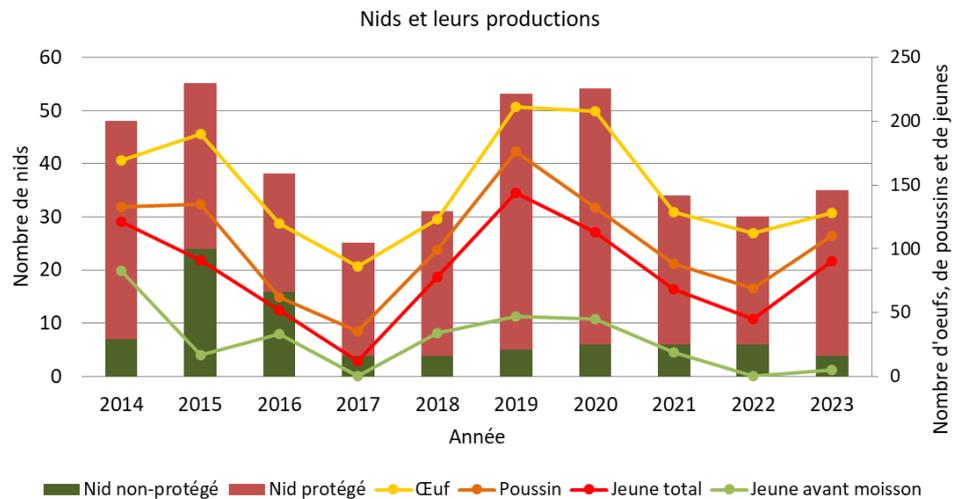


Figure 2 : Evolution du nombre de nids de Busard cendré découverts et protégés sur la ZPS plaine de NINO de 2014 à 2023.

Parmi les 10 dernières années, l'année 2023 est une année moyenne en termes de nids trouvés, d'œufs, de poussins et de jeunes observés. L'évolution des nombres de nids et de leurs productions montrent des pics et des creux en relation avec la ressource alimentaire. On notera qu'en absence de protection un faible nombre de jeunes prendrait leur envol.

Busard Saint-Martin

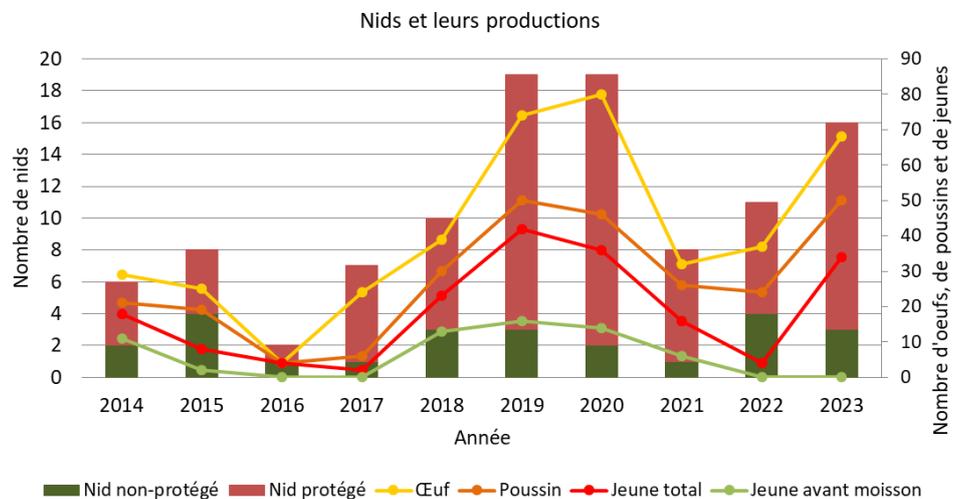


Figure 3 : Evolution du nombre de nids de Busard Saint-Martin découverts et protégés sur la ZPS plaine de NINO de 2014 à 2023.

Pour ces 10 dernières années, l'année 2023 est la 3^{ème} meilleure année en termes de nids trouvés, d'œufs, de poussins et de jeunes observés : il s'agit de la 3^{ème} meilleure saison de reproduction. On notera qu'en absence de protection un faible nombre de jeunes prendrait leur envol.

Busard des roseaux

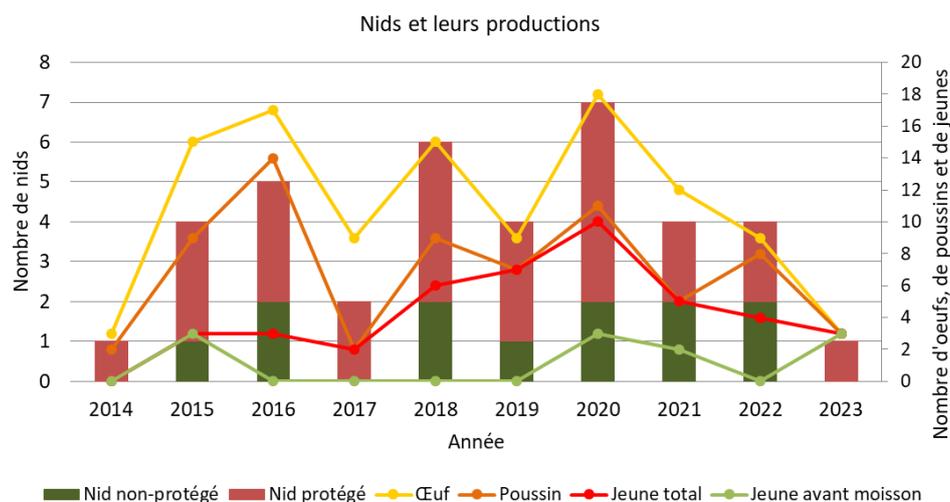


Figure 4 : Evolution du nombre de nids de Busard des roseaux découverts et protégés sur la ZPS plaine de NINO de 2014 à 2023.

Sur ces 10 dernières années, l'année 2023 figure parmi les plus mauvaises en termes de nids trouvés, d'œufs, de poussins et de jeunes observés, juste au-dessus de la saison 2014. L'évolution des nombres de nids et de leurs productions est chaotique pour cette espèce mal connue.

Baguage des poussins

Tableau 4 : Bilan du baguage des poussins de busards sur la ZPS plaine de NINO en 2023.

Baguage poussin ZPS NINO 2023	Busard cendré	Busard Saint-Martin	Busard des roseaux	Total
Indéterminé	1	0	2	3
Femelle probable	0	0	0	0
Femelle	28	11	0	39
Mâle probable	4	0	0	4
Mâle	43	13	0	56
Total	76	24	2	102
Mâle / Femelle	1,54	1,18	0,00	1,44

Au total, 102 poussins ont été bagués en 2023 dont une nette majorité de Busard cendré et de mâles.

Accord des exploitants

Pendant la saison, de nombreux contacts avec les agriculteurs ont eu lieu sur le terrain et la protection des nids de busards a nécessité l'accord d'au minimum 24 exploitants concernés sur ce secteur.

4.3 ZPS plaine d’Oiron-Thénezy

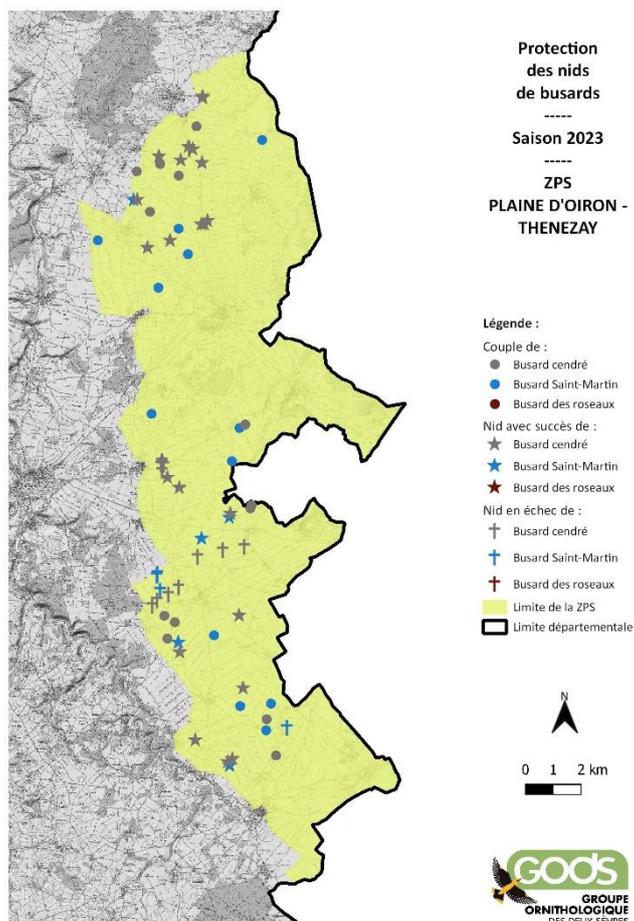
4.3.1 Protection des nichées de busards

Synthèse 2023

Tableau 5 : Bilan du suivi des nids de busards sur la ZPS plaine d’Oiron-Thénezy en 2023.

Bilan ZPS OITH 2023	Busard cendré	Busard Saint-Martin	Busard des roseaux	Total
Couple découvert	48	21	0	69
Nid trouvé	35	9	0	44
Nid protégé	27	7	0	34
Taux de protection des nids	77,14%	77,78%	0,00%	77,27%
Œuf	124	34	0	158
Poussin	102	25	0	127
Jeune	83	16	0	99
Jeune volant après moisson	58	8	0	66
Taux d'envol grâce à la protection	69,88%	50,00%	0,00%	66,67%

Cette saison, 44 nids ont trouvés dont 35 nids de Busard cendré, 9 de Busard Saint-Martin. Quarante-vingt-dix-neuf jeunes ont pris leur envol dont 83 Busards cendrés et 16 Busards Saint-Martin. Aucun Busard des roseaux n’a été noté nicheur. Le taux moyen de protection des nids est de 77,27 % et le taux moyen d’envol des jeunes après moisson et grâce à la protection est de 66,67 %.



Carte 5 : Localisation des nids de busards suivis sur la ZPS plaine d’OITH en 2023.

Busard cendré

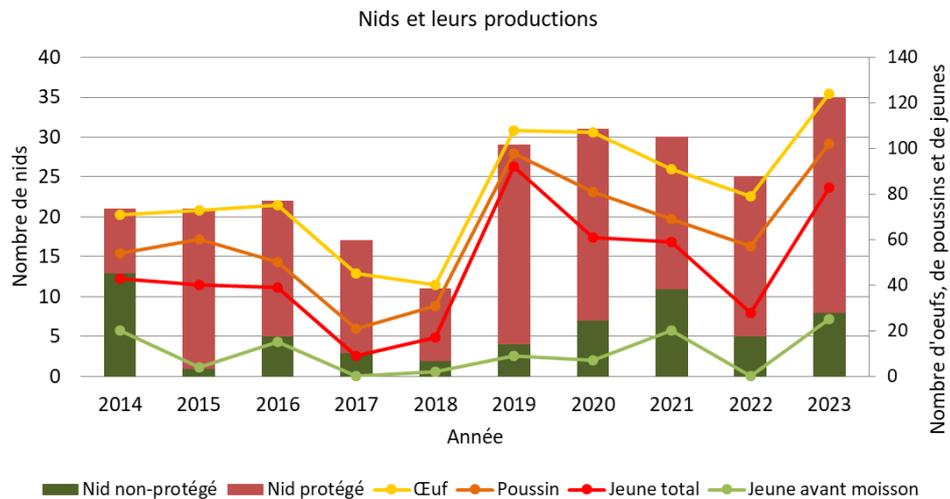


Figure 5 : Evolution du nombre de nids de Busard cendré découverts et protégés sur la ZPS plaine d'OITH de 2014 à 2023.

Sur ces 10 dernières années, l'année 2023 se situe nettement au-dessus des autres années en termes de nids trouvés, d'œufs, de poussins et de jeunes observés : il s'agit d'une année record pour cette ZPS. L'évolution des nombres de nids et de leurs productions montre une nette augmentation. On notera qu'en absence de protection un faible nombre de jeunes prendrait leur envol.

Busard Saint-Martin

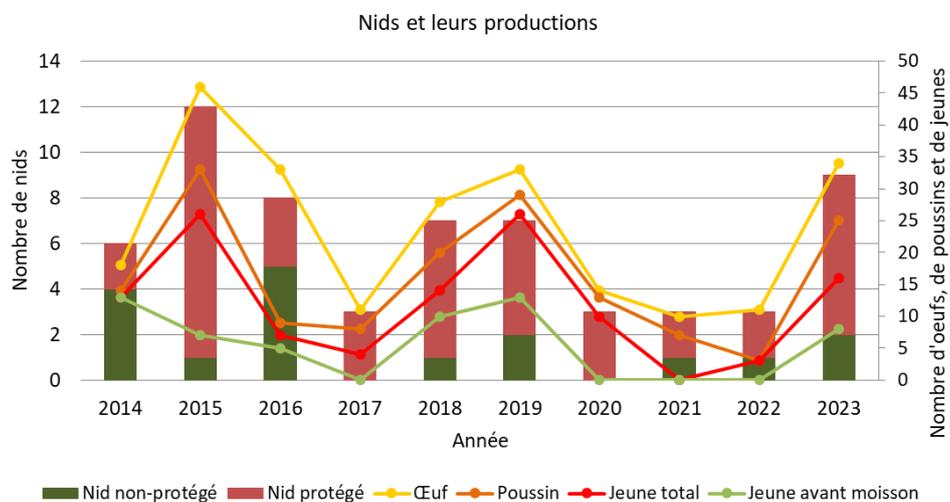


Figure 6 : Evolution des nombres de nids de Busard Saint-Martin découverts et protégés sur la ZPS plaine d'OITH de 2014 à 2023.

Pour ces 10 dernières années, l'année 2023 figure parmi les meilleures en termes de nids trouvés, d'œufs, de poussins et de jeunes observés : il s'agit d'une bonne année pour cette ZPS. L'évolution des nombres de nids et de leurs productions montrent des pics et des creux en fonction avec la ressource alimentaire. On notera qu'en absence de protection un faible nombre de jeunes prendrait leur envol.

Baguage des poussins

Tableau 6 : Bilan du baguage des poussins de busards sur la ZPS plaine d'OITH en 2023.

Baguage poussin ZPS OITH 2023	Busard cendré	Busard Saint-Martin	Busard des roseaux	Total
Indéterminé	1	0	0	1
Femelle probable	1	0	0	1
Femelle	35	8	0	43
Mâle probable	1	0	0	1
Mâle	35	9	0	44
Total	73	17	0	90
Mâle / Femelle	1,00	1,13	0,00	1,02

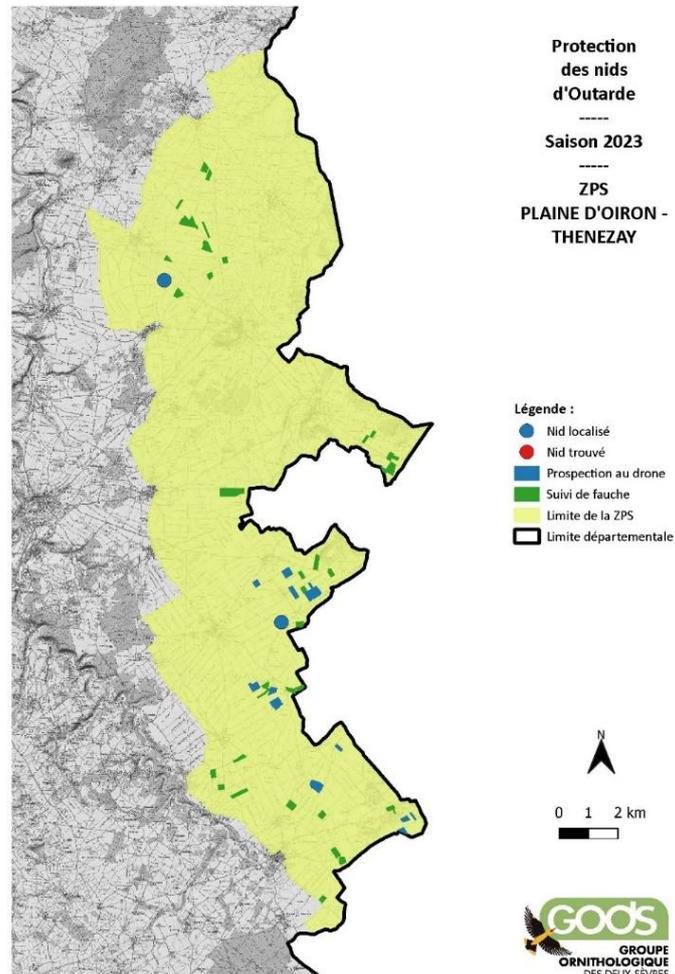
Cette saison 2023, 90 jeunes ont été bagués dont autant de femelles que de mâles.

Accord des exploitants

Au cours de la saison, de nombreux contacts avec les agriculteurs ont eu lieu par téléphone et sur le terrain. Vingt-cinq exploitants ont été concernés par la protection des nids de busards. Aucune procédure d'alerte n'a été lancée, tous les exploitants ont acceptés de protéger les nids.

4.3.2 Protection des nichées d'Outarde canepetière

En 2023, 47 parcelles ont fait l'objet d'un suivi fauche, représentant une surface de 158,51 ha (Carte 6). Les recherches au drone ont été effectuées sur 25 parcelles totalisant 73,77 ha. Au total, 2 nids ont été localisés.



Carte 6 : Parcelles suivies dans le cadre de la protection des nichées d'Outarde canepetière dans la ZPS plaine d'OITH en 2023.

5 Conclusion

En 2023, les 3 ZPS ont fait l'objet de protection des nichées de busards par les bénévoles, services civiques, stagiaires et salariés.

Cent-soixante-douze couples ont été suivis et 108 nids ont été trouvés, dont 82 nids de Busard cendré, 25 nids de Busard Saint-Martin et 1 de Busard des roseaux. Au cours du suivi, 255 jeunes ont pris leur envol sur ces 3 sites, dont 202 de Busard cendré, 50 de Busard Saint-Martin et 3 de Busard des roseaux. L'année 2023 a connu une bonne saison de reproduction.

Au cours de cette campagne de protection des busards, du fait de l'avancée record des dates de moissons, il a été nécessaire de protéger un nombre encore important de 90 nids, soit un taux de protection de 83,33 %. La protection a permis l'envol de 214 jeunes ce qui représente à 83,92 % du total des jeunes. Ce constat montre qu'il est nécessaire d'assurer la continuité de la protection des nichées pour permettre le maintien des populations de busards et notamment du Busard cendré en Deux-Sèvres.

Concernant le baguage, 222 poussins ont été bagués avant l'envol dont 179 Busards cendrés, 41 Busards Saint-Martin et 2 Busards des roseaux.

Pour la protection des nichées d'Outarde canepetière, les suivis lors de fauches ont été organisés sur 52 parcelles totalisant 220,56 ha, et le drone a été utilisé pour détecter la présence de nid sur 30 parcelles pour une surface de 102,22 ha. Deux nids ont été trouvés dans la ZPS de la plaine de MOLE et 2 nids ont été localisés dans la ZPS plaine d'OITH.

La participation et l'implication des agriculteurs, au nombre de 58 en 2023, favorables à la protection des nids pour la plupart, constitue à nouveau un gage d'avenir pour ces espèces, extrêmement dépendantes de celle-ci.

Une coopération étroite a été mise en place entre les associations de protection de la nature (GODS, LPO...) et les services de l'Etat et des collectivités, pour appuyer la protection des nids de busards par le biais d'une procédure d'alerte émise en cas de refus d'un exploitant. Aucune procédure n'a été effectuée au cours de cette saison de protection des nichées.

Enfin, les associations de protection de la nature ainsi que les différents services de l'Etat et les collectivités doivent continuer à accompagner les exploitants dans leur transition vers une agriculture plus responsable et respectueuse de l'environnement et de la biodiversité en milieu agricole ce qui permettraient à terme de protéger durablement ces espèces.

6 Bibliographie

Berthomé J.-F., coord. (2011) – Documents d’objectifs du site Natura 2000 FR5412014 ZPS Plaine d’Oiron-Thénezay. GODS, Niort, 2011, 126 p.

Berthomé J.-F., coord. Turpaud-Fizzala V. (2012) - Document d’objectifs du site FR5412022 ZPS Plaine de la Mothe-Saint-Héray – Lezay. GODS, Niort, 2012, 180pages.

Berthomé J.-F., coord. CHIRON D. (2015) – Document d’objectifs du site FR5412013 ZPS Plaine de Niort Nord-Ouest. GODS, Niort, 175 pages.

Dubois P., LE MARECHAL P., OLIOSO G. & YESOU P. (2008) - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Paris. 560 p.

GODS (1995) – Oiseaux nicheurs des Deux-Sèvres (Atlas du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres 1995-1992). Éditions Méloé, Niort. 224p.

Gouëlle T. et Berthomé J.-F., 2014 - *Suivi et protection du Busard cendré en Deux-Sèvres en 2013*. Rapport du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, 33 p.

Issa N. & Muller Y. (coord.) (2015) - Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

Jiguet F., Gonzalez D., Andrade C. et Fontaine B., 2016 - STOC et SHOC : des nouvelles des suivis d’oiseaux communs coordonnés par le Muséum. Ornithos 23-3 : p 142-153.

Jourde P. (LPO France), GRANGER M. (LPO Vienne), SARDIN J.-P. (Charente Nature), MERCIER F. (LPO Charente-Maritime), COLLECTIF (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres) (Coord.) (2015) - Les oiseaux du Poitou-Charentes. Poitou-Charente Nature, Fontaine-le-comte, 432 p.

Lartigau C. et Fichet X. 2014 - *Suivi et protection du Busard cendré en Deux-Sèvres en 2014*. Rapport du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, 34 p.

Lartigau C. et Fichet X. 2015 - *Suivi et protection du Busard cendré en Deux-Sèvres en 2015*. Rapport du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, 34 p.

Lartigau C. 2021 - *Protection des nichées de busards et d’Outarde canepetière dans trois ZPS des Deux-Sèvres, saison 2021*. Rapport du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, 34 p et annexes

Lartigau C. 2022 - *Protection des nichées de busards et d’Outarde canepetière dans trois ZPS des Deux-Sèvres, saison 2022*. Rapport du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, 34 p et annexes

Thiollay J.-M. & Bretagnolle V. (2004) - Rapaces nicheurs de France : Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris, 176 p.